

C'EST LÀ QUE ÇA SE PASSE

47° 37' 7" N
1° 31' 0" O

LA GESTION DU CHÂTEAU DE CHAMBORD, JOYAU CONSTRUIT PAR FRANÇOIS I^{er} EN 1519, VIENT D'ÊTRE ÉPINGLÉE PAR LA COUR DES COMPTES. AU-DELÀ DES FINANCES, SON RAPPORT ALERTE SUR L'ÉTAT DE DÉGRADATION DU MONUMENT, FAUTE D'ENTRETIEN.

Texte Coline CLAUD-MÉGEVAND



TROPHÉE DE CHASSE

Publié le 10 novembre, un rapport de la Cour des comptes s'alarme de l'état du château et pointe des défaillances dans la gestion du domaine. Dans un communiqué, la direction du lieu dit avoir « pris acte » de ces remontrances, d'autant plus facilement que depuis janvier il s'est doté d'un nouveau patron, Pierre Dubreuil, ancien directeur général de l'Office français de la biodiversité. Un poste obtenu grâce à l'appui du lobby de la chasse, qu'il pratique assidûment, et sur décision d'Emmanuel Macron. Le domaine est sous haut patronage du président, une forme de protection opaque héritée de la monarchie censée montrer « une marque d'intérêt du chef de l'État », précisait l'Élysée au Monde en mars. Emmanuel Macron est un fan de Chambord, où il se rend régulièrement. Comme en décembre 2017 pour fêter ses 40 ans. Un « week-end privé » qui avait fait grincer des dents.

VELLÉITÉS D'INDÉPENDANCES

Construit à partir de 1519 sur ordre de François I^{er}, symbole du pouvoir royal et joyau architectural avec son escalier à double révolution qui lui vaut le surnom de « *château qui danse* », Chambord figure sur la première liste des monuments historiques dressée en 1840 pour sauver un patrimoine français en danger. Mais, si l'État n'a eu de cesse de protéger « *le diamant au milieu des bois* » (un domaine de 5 440 hectares de jardins, forêts et étangs), placé sous la triple tutelle des ministères de la culture, de l'agriculture et de l'écologie, Chambord reste épris de liberté. Devenu, en 2005, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), ce qui autorise « *toute activité connexe ou complémentaire à ses missions principales* », le domaine s'est délesté en 2019 du contraignant statut d'opérateur de l'État pour gagner en autonomie financière. Un peu trop ?

LE CHÂTEAU AMBIVALENT

La Cour des comptes l'admet : la gouvernance de Jean d'Haussonville, directeur général de 2011 à 2023, a réveillé un domaine assoupi. Pour ce faire, l'ancien patron des lieux (il est désormais ambassadeur à Monaco) a vu grand et innovant : expositions modernes (aquarelles d'Alexandre Hollan, sculptures rouillées de Lionel Sabatté), concerts géants (Sting en 2022), événements de marques (défilé Celine en 2021)... Le domaine fait aussi son vin et vend, par l'intermédiaire d'une start-up, des crédits-carbone « *liés à la préservation de [sa] biodiversité* ». Résultat : plus 25 % de visiteurs de 2011 à 2019, dont pas moins de 1 053 943 l'an passé, et des finances autonomes à 82 %. Le rapport déplore toutefois le manque de lisibilité du projet culturel et une croissance des charges qui a « *largement absorbé les ressources nouvelles* », obligeant l'État à de substantielles rallonges.

BESOIN DE RESTAURATION RAPIDE

Autre sujet : dans le tourbillon de ses nouvelles activités, la gouvernance a négligé des zones entières de Chambord. L'aile François I^{er} est ainsi fermée au public depuis trois ans pour cause de plancher pourri (en 2003 déjà, six visiteurs étaient passés au travers). Les magistrats de la Cour des comptes recommandent aujourd'hui l'élaboration d'un plan de bataille, comme à Fontainebleau ou à Versailles, pour hiérarchiser les travaux. Et déplore que l'architecte en chef des monuments historiques, mandaté pour restaurer les édifices de ce type, croule sous le travail. François Chatillon, chargé depuis 2019 de Chambord, doit aussi jongler avec l'École nationale des beaux-arts, l'Arc de triomphe et, surtout, le chantier géant et urgent du Grand Palais, où doivent se dérouler les épreuves olympiques 2024 d'escrime et de taekwondo. (M)